

ACTUALITÉ

"LST : regards des plus pauvres sur les politiques de lutte contre la pauvreté"

Aller au sommaire du n° 108  05/11/2001  --

Dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère, ce 17 octobre, le mouvement Luttés solidarités travail (LST)¹ a rendu public un document intitulé "Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les projets de lutte contre la pauvreté". Les auteurs de ce document analysent les différentes mesures développées en matière de lutte contre la pauvreté, en particulier celles relatives aux projets d'insertion par l'emploi.

Ils signalent que "pour de nombreuses démarches d'insertion par 'l'emploi' ou par la 'formation', on observe peu de changement par rapport à une volonté de respecter l'ensemble des législations de travail." Et d'ajouter : "Il semble qu'il n'est pas question d'améliorer les statuts précaires de mise à l'emploi que nous connaissons depuis de nombreuses années." Néanmoins, ils admettent que "certains projets d'activation des allocations de chômage ou de minimex se réalisent dans le cadre de réels contrats de travail, respectant la législation du travail pour la protection des travailleurs, même s'ils sont limités dans le temps. C'est le cas, entre autres, des articles 60 et 61."

Devant les mesures d'abaissement des cotisations sociales patronales, LST se pose plusieurs questions : y aura-t-il "des garanties d'accès à l'ensemble de la Sécurité sociale pour les travailleurs à bas salaires dont une partie des cotisations sociales ne sont pas perçues? Pourront-ils bénéficier des mêmes droits et protections que tous les autres travailleurs qui cotisent pleinement à l'ensemble de la Sécurité sociale?" Et de conclure : "Toute diminution de cotisations ne devrait être envisagée que dans la mesure où un mécanisme prévoit le paiement de celles-ci aux caisses de la Sécurité sociale à partir d'autres sources que celle du salaire brut du travailleur."

LST s'inquiète aussi de l'intérim d'insertion qui représente un glissement de certaines missions de l'État vers des entreprises privées. Cette opération serait, aux dires des auteurs du document, lourde de conséquences : "Il semble (...) certain que les sociétés d'intérim qui passent une convention avec le ministre de l'Intégration sociale produiront une nouvelle forme d'écramage entre les travailleurs les plus faibles et ceux qui peuvent être le plus facilement 'récupérables'." Par ailleurs, LST met aussi en garde face à la volonté gouvernementale de privatiser l'accueil des réfugiés et de déréguler le droit à l'aide sociale, ou encore face aux risques d'apparition de nouvelles divisions dans le monde du travail avec la multiplication des statuts tant au niveau des allocataires sociaux, qu'au niveau des travailleurs.

1 Il existe différentes antennes : LST Andenne, 26 rue d'Horseille, 5300 Andenne, tél. : 085 84 48 22; LST Ciney-Marche, 96 rue Monin, 5362 Achet, tél. : 083 61 10 85; LST Namur, 27 rue Pépin, 5000 Namur, tél. : 081 22 15 12; LST Tubize c/o Claire Funk, 19 rue Centre, 1460 Virginal, tél. : 067 64 89 65.